



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

République française
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEAUVEZER

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

Date de reception de l'AP: 04/05/2026

004-210400255-DE-2026_035-DE

AGEDT

Séance du mercredi 29 avril 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Vote(s) pour : 11

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

*vingt-neuf avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement
convoquée le 23 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Gilles
BARTOLINI,*

Présents : Gilles BARTOLINI, Elodie BAQUIER, Eric CASA, René
SALMIERI, Anne-Marie GIAGHEDDU, Sandra DAVID, Gilles
GERARD, Vitor DE SA MONTEIRO, Sonia BONNET, Philippe
PAUL, Alice TROTABAS

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Alice TROTABAS

Objet: Délibération de la décision modificative n°1 - BEAUVEZER 2026 - DE_2026_035

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
002	Résultat de fonctionnement reporté	-111 230,06	0
011 - 615231	Entretien, réparations voiries	0	-111 230,06
TOTAL FONCTIONNEMENT		-111 230,06	-111 230,06
Investissement		Recettes	Dépenses
2031 - 0	Frais d'études	0	9 000
001 - 0	Solde d'exécution section investissement	0	-96 375,55
21318 - 0	Autres bâtiments publics	0	20 000
2138 - 0	Autres constructions	0	49 375,55

2116 - 0	Cimetières	0	5 000
2128 - 0	Autres agencements et aménagements	0	8 000
2112 - 0	Terrains de voirie	0	5 000
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		-111 230,06	-111 230,06

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

Date de réception de l'AR: 04/05/2026

004-21040025-DE_2026_035-DE

AGEDI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Maire
Gilles BARTOLINI**

